

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 DECEMBRE 2011

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 26 décembre à 18h30 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, Mme Assal, Melle Binet, M. Clais, M. Delhaye, Mme Dufour, M. Govart, M. Guilbert, M. Plumart, Mlle Rousselle, M Vanpoperinghe, M. Vermeersch.

Procurations : M. Gogibus à M. Deschodt, Mlle Fourrier à M. Avart, Mme Questier à M. Delhaye,

Absents : Mme Vandebossche, M. Danquigny.

**Terrain de football synthétique, avenant au marché :** un avenant au marché a été approuvé par la commission d'appel d'offres pour un montant de 79 566 €. Soit 12 197 € pour la pose de filets pare-balls et 67 369 € pour le renforcement des supports des mâts d'éclairage de 18 mètres qui ont nécessité des fondations plus profondes sur pieux en raison de la nature du terrain et du passage en catégorie 3 au lieu de 2 pour les risques liés au vent.

**Virement de crédits :** La somme de 140 621 € a été versée de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de régler toutes les factures du marché de travaux du stade synthétique. Les subventions seront créditées au budget 2012.

**Fixation du tarif 2012 des services publics locaux :** Une hausse de 2% a été votée sur les tarifs de locations de salles et matériels, droits de place, droits funéraires.

**Création d'un poste d'agent technique à temps non complet :** Suite à la réduction à temps partiel du temps de travail d'une employée à l'école, les élus ont décidé la suppression d'un poste d'agent technique de seconde classe à temps complet et l'ont remplacé par la création de deux postes d'adjoint technique de seconde classe à temps non complet pour un même nombre d'heures de travail.

**Tableau de classement des voies communales :** Avant l'entrée en communauté de communes une révision du classement des voies communales a été effectuée afin de transférer dans le domaine public les voies classées comme dans le domaine privé communal. Ont notamment été transférées du domaine privé au domaine public (donc pouvant faire l'objet de travaux par la communauté de communes) l'allée des Tulipes et la cité Lecras. Les élus ont approuvé ce nouveau tableau de classement.

**Fixation des indemnités de gardiennage pour l'année 2011 :** Les élus ont décidé d'aligner sur le tarif de l'indemnité de gardiennage de l'église, soit 475 €, celle versée pour le parc de jeux de l'espace Harlay et cité des Tuileries et pour le cimetière. Etant entendu que cette indemnité est partagée entre le nombre de personnes assurant le service.

**Election des délégués à la Communauté de Communes de la Colme :** avant l'entrée en communauté de communes au 1er janvier 2012, il a été procédé à la désignation par vote à bulletin secret des 3 délégués titulaires et des 2 suppléants qui siègeront au conseil de communauté.

Ont été élus délégués titulaires : M. Deschodt, M. Berquez, M. Avart ; délégués suppléants : M. Devulder, M. Dambricourt.